

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6330 – Ugitour/CDC/Sogecap/Portefeuille Immobilier

SECTION 1.2

Description de la concentration

Le projet d'Opération notifié consiste en l'acquisition par UGITOUR, filiale d'AXA, la CDC et SOGECAP, filiale de la Société Générale du contrôle conjoint des murs de 4 hôtels situés en France et de 2 hôtels situés en Belgique appartenant au Groupe Foncière des Murs.

Les Parties à l'Opération sont :

AXA

Le groupe AXA est actif dans le domaine des services de protection financière. UGITOUR est spécialisé dans la gestion d'actifs immobiliers, en Europe et dans le reste du monde.

CDC

La Caisse des Dépôts et Consignations est un établissement public à statut spécial, au service de l'intérêt général et du développement économique de la France, actif dans les domaines de l'immobilier, de l'environnement, de l'investissement et capital investissement et des services.

Société Générale

La Société Générale est un groupe européen de services financiers actif dans 85 pays. SOGECAP est une filiale de la Société Générale spécialisée dans les assurances vie et la capitalisation.

Portefeuille Immobilier

Le Portefeuille Immobilier est constitué des murs de 6 immeubles à usage principal d'hôtels dont quatre sont situés en France et 2 en Belgique exploités par le Groupe Accor sous enseigne Mercure et Ibis.